



**MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET COMMERCIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Appel à projets 2015

**« Industries culturelles et
créatives »**

1- Contexte de l'appel à projets

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) compte un nombre significatif d'acteurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) :

- près de 300 établissements
- plus de 700 emplois salariés,
- 704 intermittents employés par les professionnels du spectacle
- 530 intermittents employés par des non-professionnels du spectacle.

Ces acteurs culturels et créatifs recouvrent des secteurs d'activités variés et hétérogènes. Leur point commun est la créativité, qui fait partie de leur cœur de métier. Les sous-filières des ICC sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Architecture | - Mode |
| - Publicité | - Edition |
| - Cinéma et vidéo | - Jeux vidéo |
| - Radio et TV | - Logiciel |
| - Musique et spectacle vivant | - Edition numérique |
| - Arts et antiquités | - Design et métiers d'art |

Le secteur des ICC est riche en potentiel d'innovation, de création de richesses et d'emplois, de dynamique économique et culturelle. Son impact sur l'attractivité du territoire est fort. C'est pourquoi les Industries Culturelles et Créatives ont été identifiées comme une filière prioritaire dans le Schéma de Développement Economique et Commercial de la CAN.

En 2014, la CAN a mené une étude qui a permis d'établir un diagnostic, suivi d'un plan d'actions sur la période 2015-2017. 4 axes ont été identifiés :

1. Construction d'un projet fédérateur
2. Mise en réseau des acteurs
3. Accompagnement des porteurs de projets ICC
4. Marketing territorial et promotion du territoire

Cet appel à projets s'inscrit dans l'axe 1 « Construction d'un projet fédérateur ». Le diagnostic a montré la grande diversité des acteurs locaux des Industries Culturelles et Créatives sur le territoire de la CAN. Pour favoriser les coopérations et mutualisations, il convient de déterminer un fil rouge, une thématique fédératrice, où l'ensemble des acteurs pourraient proposer des projets et développer de l'activité. Ce fil rouge n'a pas pu être identifié lors de l'étude. L'appel à projets permettra de connaître les thématiques les plus fédératrices, correspondant aux projets et propositions des acteurs de terrain.

2- Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets répond aux objectifs suivants :

1. Développement économique (y compris touristique)
 - ↳ Il s'agit de favoriser le développement d'activités des ICC
2. Fédérer les différents métiers culturels et créatifs en créant des passerelles entre les sous-filières des ICC
 - a. Aider à identifier la thématique fédératrice pour les acteurs des ICC
3. Tenir compte du territoire de la CAN dans les actions développées

3- Types de projets éligibles

Thématiques

L'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques, puisque l'un des objectifs poursuivis est d'identifier « un fil rouge », qui servira à fédérer et mobiliser les acteurs des ICC du territoire Niortais, sur la base des propositions des acteurs de terrain.

A titre indicatif, quelques idées avaient été émises lors de l'étude menée en 2014 :

- Biodiversité / l'eau / la rive
- Street art
- Arts et médias / numérique
- Patrimoine historique

Territoire

Les projets devront se dérouler ou rayonner sur le territoire de la CAN, en totalité ou en partie.

Le territoire de la CAN est composé des 45 communes suivantes :

Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir sur Niort, Belleville, Bessines, Boisserolles, Le Bourdet, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, La Foye Monjault, Frontenay Rohan Rohan, Germond Rouvre, Granzay Gript, Juscorps, Magné, Marigny, Mauzé sur le Mignon, Niort, Prahecq, Prieure, Prin Deyrançon, Prissé la Charrière, La Rochénard, Saint Etienne la Cigogne, Saint Gelais, Saint Georges de Rex, Saint Hilaire la Palud, Saint Martin de Bernegoue, Saint Maxire, Saint Rémy, Saint Romans des Champs, Saint Symphorien, Sansais, Sciecq, Thorigny sur le Mignon, Vallans, Le Vanneau Irleau, Villiers en Plaine, Vouillé.

Durée

Les projets devront démontrer leur impact économique sur le territoire de la CAN. C'est pourquoi les projets pourront avoir une durée allant jusqu'à 18 mois.

4- Porteurs de projets

Les porteurs de projets seront les structures des Industries Culturelles et Créatives (cf liste des secteurs concernés en introduction), implantées sur le territoire de la CAN. Seront donc éligibles, les entreprises, les associations employeurs, les indépendants, les acteurs locaux relevant des ICC.

Les porteurs de projets devront être implantés sur le territoire de la CAN.

Ils devront présenter un projet partenarial, avec d'autres structures des ICC.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ne sont pas éligibles comme porteurs de projets ; ils peuvent être partenaires.

5- Critères de sélection

3 critères d'éligibilité

1. Critère économique :
 - ↳ création d'emplois, développement de chiffre d'affaires ...
2. Critère lié au partenariat :
 - ↳ les projets devront être portés par un chef de file, en partenariat avec au moins une structure représentant une autre sous-filière différente des ICC
3. Critère territorial : les projets devront tenir compte du territoire de la CAN
 - ↳ Les projets ne devront pas se limiter à une seule commune pour la réalisation des actions ou pour leur rayonnement

2 autres critères d'appréciation

1. Critère « innovation »
 - ↳ L'innovation sera également appréciée pour juger de la qualité des projets. L'innovation s'entend au sens large : innovation dans le partenariat, innovation technique, etc.
2. Rayonnement sur le territoire de la CAN
 - ↳ La capacité du projet à rayonner le plus largement possible sur le territoire de la CAN sera particulièrement étudiée.

6- Dépenses éligibles :

- Mise en place du projet, y compris temps passé
- Travaux,
- Equipements, matériels
- Communication/publicité

La mise à disposition gratuite d'une salle ou de personnel ne pourra pas être valorisée. Le temps des bénévoles ne le sera pas non plus.

7- Intervention financière

Le montant de la subvention correspond à 30 % des dépenses éligibles, pour un budget prévisionnel plafonné à 83 334 €. Le montant maximal de subvention s'élève donc à 25 000 €.

La subvention sera versée en 2 temps : une partie au démarrage du projet (à la signature de la convention de partenariat) et l'autre au vu d'un bilan de l'action.

8- Evaluation

Les porteurs de projets devront être en capacité d'évaluer la bonne réalisation de leur projet, et notamment au regard des critères de sélections indiqués au point 5.

Ils devront, dès le dépôt de la candidature expliquer les critères d'évaluation qui seront mis en place et comment ils collecteront les données utilisées.

9- Dossier de candidature

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter 6 documents :

1. Le formulaire de candidature, qui comprend notamment une présentation de la méthode d'évaluation du projet
2. Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans
3. Une lettre d'intention du porteur de projet
4. Une lettre d'intention de chaque partenaire du projet
5. Les coordonnées bancaires du porteur de projet
6. Les documents prouvant l'existence du porteur de projet (KBis pour une entreprise, statuts déposés à la Préfecture pour une association ...)
7. Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités.

10- Calendrier et dépôt des candidatures

La structure qui portera le projet est bien identifiée ; c'est elle qui déposera la candidature.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au vendredi 4 décembre, 17h00.

- ↳ Un Jury sélectionnera les projets éligibles au titre de l'appel à projets.
- ↳ Les projets sélectionnés feront l'objet d'une délibération en Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en début d'année 2016.

Les dossiers de candidature sont à transmettre à la CAN en un seul exemplaire.

Par voie postale :

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service Aménagement et Développement Economiques
140, rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT Cedex

Par courrier électronique :

Envoi aux 2 adresses suivantes :
isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr
Julie.GIRAUD@agglo-niort.fr

IMPORTANT : les dossiers incomplets ne seront pas examinés

11- Accompagnement et informations complémentaires

Isabelle MARCEL-ENDRIZZI, Responsable de la filière Industries Culturelles et Créatives à la Communauté d'Agglomération du Niortais est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la constitution de vos candidatures.

Vous pouvez la joindre par téléphone au 05 17 38 80 10 ou par Mail à l'adresse isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr

ANNEXE

APPEL A PROJETS 2015 « Industries Culturelles et Créatives »

Date limite de dépôt des dossiers :

 **le 4 décembre 2015 à 17h00**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Appel à projets « Industries Culturelles et Créatives »

1 – INTITULE DU PROJET	
2 – LOCALISATION DU PROJET	
3 – STRUCTURE PORTEUSE	
Nom	
Adresse complète	
Téléphone	
Adresse E-Mail	
Site Internet	
Statut juridique	
N° SIRET	
Représentant légal habilité : nom et fonction	
Interlocuteur du projet	
4 – DESCRIPTION DU PORTEUR DE PROJET

5 – DESCRIPTION DU PROJET	
Thématique « fil rouge »
Objectifs du projet	- - -
Actions prévues	- - - -
Développement d'activités (chiffre d'affaires, emplois ...)
Prise en compte du territoire de la CAN
Aspect innovant

	<p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Rôle du porteur de projet</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>6- PARTENAIRES <i>qui ? quelle expertise ? quel rôle dans le projet ?</i></p> <p><u>Rappel</u> : les projets doivent regrouper le porteur de projet et un partenaire au minimum</p>	<p>1^{er} partenaire : Nom : Adresse : Tel : Mail : Site Web : Personne de contact : Expertise : Rôle :</p> <p>2^{ème} partenaire : Nom : Adresse : Tel : Mail : Site Web : Personne de contact : Expertise : Rôle :</p> <p>3^{ème} partenaire : Nom : Adresse : Tel : Mail :</p>

	<p>Site Web :</p> <p>Personne de contact :</p> <p>Expertise :</p> <p>.....</p> <p>Rôle :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>7- CALENDRIER</p>	<p>Date de démarrage du projet :</p> <p>Principales étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - - <p>Date de fin du projet :</p>
<p>8- RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Résultats qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - - <p>Résultats quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - -
<p>9- EVALUATION</p>	<p>Méthode suivie</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - <p>Outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - <p>Données collectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - -

	-
SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL	

Joindre au dossier :

- Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans
- Une lettre d'intention du porteur de projet
- Une lettre d'intention de chaque partenaire
- Les coordonnées bancaires du porteur de projet
- Les documents prouvant l'existence du porteur de projet
- Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités